

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉRO 0818-001; 0818-005

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-001

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 750 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-005

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 mai 2018 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ce seizième jour du mois de mai deux mille dix-huit

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza